

## DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**2023 DAC 2** Subventions (297.000 euros) à 50 projets portés par 49 associations et organismes et 2 avenants à conventions dans le cadre des aides aux projets de spectacle vivant au premier semestre 2023

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur du spectacle vivant, la Ville de Paris soutient les artistes pour leurs projets de spectacle sur le territoire parisien au titre des disciplines suivantes : théâtre, danse, jeune public, cirque, arts de la rue, marionnette, arts du mime et du geste et spectacle vivant pluridisciplinaire. Les aides aux projets dans le secteur du spectacle vivant sont accordées chaque année selon deux dispositifs.

Un dispositif centré sur la diffusion accompagne la prise de risque des compagnies lors de leur exploitation parisienne. Le plafond de l'aide est de 15.000 euros dans la limite de 70% du budget de diffusion. Pour bénéficier de l'aide à la diffusion, les compagnies artistiques doivent être des compagnies professionnelles justifiant d'une programmation ferme de leur spectacle sur le territoire parisien, dans le cadre d'un contrat de coréalisation ou exceptionnellement de coproduction pour les arts de la rue. Le projet de diffusion qu'elles présentent doit être inédit sur le territoire parisien. Seules les reprises dans le cadre des arts de la rue et de la danse sont admises. La diffusion doit atteindre un minimum de représentations en fonction des disciplines.

Un second dispositif centré sur la résidence accompagne le travail de recherche et de création des artistes sur le territoire parisien. Le plafond de cette aide est de 20.000 euros dans la limite de 70% du budget de résidence. Pour bénéficier de l'aide à la résidence, les compagnies artistiques doivent être des compagnies professionnelles domiciliées en Île-de-France justifiant d'un temps de résidence sur le territoire parisien, ainsi qu'un projet d'action culturelle en direction des publics du territoire. Une perspective de diffusion doit être prévue à son issue.

Par ailleurs, un dispositif de résidence « laboratoire » est proposé pour la première fois pour cette session. Ce nouveau dispositif est présenté à titre d'expérimentation. À l'issue de rencontres organisées avec le secteur professionnel en septembre 2021, il est en effet apparu que les équipes artistiques s'engageaient souvent dans des travaux de recherche et d'exploration sans soutien et donc sans rémunération, les dispositifs de soutien étant habituellement fléchés sur des créations en cours. À

titre expérimental, il a donc été proposé de pouvoir bénéficier d'un soutien (d'un maximum de 5.000€) pour ces premières étapes de travail, recherche ou expérimentation sur des techniques particulières.

Cette session a examiné des projets diffusés ou en résidence entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2023.

Les projets réunissant ces critères sont présentés à une commission artistique composée d'expert·es du spectacle vivant, de programmateur·rices et de critiques. Cette commission rend un avis consultatif sur la qualité artistique des projets de diffusion et de résidence.

Enfin, l'instruction administrative complète l'avis artistique et analyse la pertinence des projets dans leur globalité au regard des objectifs poursuivis par la politique culturelle de la Ville de Paris en termes de création, de diversité des formes et des esthétiques, de rencontre avec les publics, de soutien à l'émergence et de recherche d'équilibre dans la représentation des artistes hommes et femmes, ainsi que leur viabilité économique et budgétaire.

Pour cette session, 116 dossiers ont été présentés aux expert·e·s des commissions artistiques. Parmi lesquels, 62 en théâtre, 16 en danse, 14 en jeune public et 24 en cirque, arts de la rue, marionnettes, mime, geste et pluridisciplinaire. Cela représente 86 demandes d'aide à la diffusion et 30 demandes d'aide à la résidence, dont 6 demandes pour des résidences dites « laboratoire ».

Pour cette première session de l'année 2023, il vous est proposé de soutenir 50 projets, soit 34 projets en diffusion et 16 projets en résidence dont 4 en résidence labo, présentés par 49 associations et organismes, pour un montant global de 297.000 euros.

Sur les 116 dossiers déposés, 49 projets (correspondant à 42% des demandes de financements) étaient portés par des artistes homme(s), 58 projets (soit 50% des demandes de financements) par des artistes femme(s), et 9 projets (soit 8% des demandes de financements) par des équipes mixtes. Les 50 projets retenus permettront de soutenir 29 projets dirigés par des femmes pour 58% des financements, 15 projets dont la direction artistique est assurée par des hommes pour 30% des financements et 6 projets dirigés par des équipes mixtes pour 12% des financements.

**Concernant les projets théâtre, il vous est proposé d'attribuer les 22 subventions suivantes pour un total de 139.000 euros :**

**En aide à la diffusion :**

Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à THEATRE DE L'ARGUMENT pour Le grognement de la voie lactée de Maïa Sandoz et Paul Moulin, présenté au Théâtre de la Tempête du 03 au 23 juin 2023.

Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à COMPAGNIE DTM 9.4 pour ADN de Marie Mahé, présenté au Théâtre de la Tempête puis au Théâtre Lepic du 2 au 22 mars 2023.

Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à LE THEATRE PARIS-VILLETTE pour la production déléguée de Tom na fazenda de Rodrigo Portella, présenté au Théâtre Paris Villette du 9 mars au 1er avril 2023.

Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à L'OUBLI DES CERISIERS pour Une démocratie splendide d'arbres forestiers de Nicolas Struve, présenté au Théâtre de l'Epée de bois du 23 février au 5 mars 2023.

Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à COMPAGNIE JIM0E pour Shahara, pourquoi pas la Lune ? de Sarah Tick, présenté aux Plateaux Sauvages et à l'Etoile du Nord du 21 mars au 26 mai 2023.

Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à COMPAGNIE LA PORTEE pour Femme Non-Rééduable - memorandum théâtral sur Anna Politkovskaïa de Roxane Driay et Jóan Tauveron, présenté au Centre Ruth Bader Ginsburg et au Théâtre des Déchargeurs du 9 février au 23 mai 2023.

Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à COMPAGNIE TOUT UN CIEL pour Le Massacre du printemps d'Elsa Granat, présenté au Théâtre 13 du 9 au 25 mars 2023.

Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à LA COHUE pour Une pièce sous influence de Sophie Lebrun et Martin Legros, présenté au Théâtre Silvia Monfort du 21 au 31 mars 2023.

Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à LA COMPAGNIE DE L'ARCADE pour Ma Forêt fantôme de Vincent Dussard, présenté au Théâtre de Belleville du 9 au 30 avril 2023.

Une subvention d'un montant de 12.000 euros est attribuée à LA TENDRE LENTEUR pour Antigone de Sébastien Kheroufi, présenté au Théâtre du Soleil dans le cadre du Festival Départ d'incendies du 3 juin au 7 juillet.

Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à LE RESEAU (THEATRE pour La Situation - Jérusalem, Portraits Sensibles de Bernard Bloch, présenté au Théâtre du soleil du 15 mars au 9 avril 2023.

Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à LES LOUVES À MINUIT pour Ombre (Eurydice parle) de Marie Fortuit, présenté aux Plateaux Sauvages du 18 au 28 janvier 2023.

Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à LES MILLE PRINTEMPS pour Biques de Gabrielle Chalmont-Cavache, présenté au Théâtre 13 du 7 au 24 mars 2023.

Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à P4, 53 rue du Coq J'aurais voulu être Jeff Bezos d'Arthur Viadieu, présenté au Théâtre de Belleville du 3 au 25 février 2023.

Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à PRODUCTIONS DU SILLON pour Le village des sourds de Catherine Schaub, présenté au Théâtre du Rond Point du 4 au 23 avril 2023.

Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à SI CECI SE SAIT pour Amnesia de Sarah M., présenté au Théâtre de la Tempête du 6 au 21 mai 2023.

Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à LE FESTIN pour Des chateaux qui brûlent d'Anne-Laure Liégeois, présenté au Théâtre de la Tempête du 1er au 23 avril 2023.

#### **En aide à la résidence :**

Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à COLLECTIF NUIT ORANGE (NUIT ORANGE pour Bérénice de Manon Benati, en résidence au Théâtre de l'Orme du 29 mai au 2 juin 2023 et du 5 au 9 juin 2023.

Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à LE PAVILLON 33 pour Encercléments ou le procès de Marie-Antoinette de Suzanne Galea, en résidence au Théâtre à Durée Indéterminée du 16 au 21 janvier et du 27 au 31 mars 2023.

Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à LE THEATRE PARIS-VILLETTE pour la production déléguée de Gloria Gloria de Sarah Delaby-Rochette, en résidence au Grand Parquet du 17 avril au 5 mai 2023.

Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à COMPAGNIE LE SYSTEME POUR DEVENIR INVISIBLE pour Croyances de Guillermo Pisani, en résidence au Théâtre 13 du 14 février au 26 juin 2023.

Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à COMPAGNIE B pour Maupassant (épisodes) de Marie-Louise Bondy Bischofberger, en résidence à l'Odéon du 24 au 29 avril puis du 1er au 6 mai 2023.

**Concernant les projets danse, il vous est proposé d'attribuer les 10 subventions suivantes pour un total de 66.000 euros :**

#### **En aide à la diffusion**

Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à COPIER COLLER pour Fila Fila Manani de Tidiani N'DIAYE, présenté à l'Atelier de Paris hors-les-murs du 22 au 31 mars 2023.

Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à C.LOY pour Villes de papier de Cécile LOYER, présenté à l'Etoile du Nord du 7 au 10 mars 2023.

Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à L'YEUSE pour Sacca - dit d'Olivier Renouf, présenté au Théâtre Dunois du 13 au 23 février 2023.

Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à POINT VIRGULE pour Entre de Claire Jenny, présenté à l'Etoile du nord du 11 au 13 avril 2023.

Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à ASSOCIATION ALLONGÉ pour Sous-sol d'Arnaud Deprez, en résidence à La Villette (IADU) du 2 au 14 mai 2023.

Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à ANNA & GRÉGOIRE pour KATA d'Anna CHIRESCU, en résidence à l'Etoile du Nord et à la Fabrique de la danse du 2 mai au 21 juillet 2023.

Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à ASSOCIATION LES AILES DE L'AIR pour Mukashi Mukashi de Valentine NAGATA-RAMOS, en résidence à La Place du 13 juin au 1er juillet 2023.

Une subvention d'un montant de 11.000 euros est attribuée à COOPERATIVE D'ACTIVITES ET D'EMPLOI - COOPERATIVE DE LIAISONS DES ACTIVITES ET DES RESSOURCES ARTISTIQUES, pour Insectes de Léa Cazauran (compagnie Lady Rocks), en résidence à La Villette (IADU) et La Place entre avril et juin 2023.

Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à COMPAGNIE LES YEUX D'ELSA pour Plus rien à dire d'Elsa Lyczko, en résidence à la Fabrique de la danse du 9 au 13 janvier et du 12 au 16 juin 2023.

Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à PARADOX-SAL MOUVEMENT pour la Conférence dansée de la Compagnie Paradox Sal, en résidence à la Place entre mai et août 2023.

**Concernant les projets jeune public, il vous est proposé d'attribuer les 6 subventions suivantes pour un total de 34.000 euros :**

Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à LA BOITE A SEL pour Track de Céline Garnavault, présenté au Théâtre Paris Villette du 16 février au 5 mars 2023.

Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à LA RUSE pour P.I.E.D. de Bérénice Legrand, présenté au Théâtre Dunois du 6 au 19 mars 2023.

Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à COMPAGNIE VOIX-OFF pour Bleu d'Ivan Grinberg, présenté au Théâtre Dunois du 9 au 19 mai 2023.

Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à ROBERT DE PROFIL pour La loi de Murphy de Nicolas Liautard et Magali Nadaud, présenté au Théâtre Paris Villette du 14 avril au 7 mai 2023.

Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à FOR HAPPY PEOPLE AND CO pour Jellyfish ou nos mondes mouvants de Jean-François Auguste, présenté au Théâtre Dunois du 30 janvier au 8 février 2023.

Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à (S)VRAI pour Se Construire de Stéphane Schoukroun et Jana Klein, présenté au Théâtre Dunois du 6 au 15 mars 2023.

**Concernant les projets cirque, marionnettes, arts de la rue, mime et geste et pluridisciplinaire, il vous est proposé d'attribuer les 12 subventions suivantes pour un total de 58.000 euros :**

**En aide à la diffusion :**

Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à COMPAGNIE INHERENCE pour Radius et Cubitus, Les Amants de Pompéi de Jean-Charles Gaume, présenté au Cirque Electrique du 28 juin au 2 juillet 2023.

Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à la compagnie CIRQUE JOIE AUDACE AVENTURE pour 23 Fragments de ces derniers jours de Maroussia Diaz Verbèke, présenté au Théâtre Silvia Monfort du 8 au 18 février 2023.

Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée au COLLECTIF CLOWNS D'AILLEURS ET D'ICI (production déléguée pour la compagnie sénégalaise SenCirk) pour la diffusion du spectacle Ancre de Modou Fata Touré, présenté au Cirque Electrique du 8 au 23 avril 2023.

Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la compagnie VOLUBILIS pour Habiter n'est pas dormir d'Agnès Pelletier, présenté dans le cadre de la saison d'Art'R du 13 au 16 juin 2023.

Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la COMPAGNIE MENDEN pour Trois contrefaçons : Bucarest, Ibiza, Venise de Laurent Bazin, présenté au Théâtre 13 du 6 au 17 février 2023.

Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la compagnie LA POUPEE QUI BRÛLE, pour Le Roi des Nuages de Yoann Pencolé, présenté au Théâtre du Mouffetard, Centre National de la Marionnette du 29 mars au 6 avril 2023.

Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à DÉLIT DE FAÇADE pour A taille Humaine & tu parlais de moi sans me connaître - diptyque d'Agathe Arnal, présenté dans le cadre du festival Le Printemps des Rues du 27 au 28 mai 2023.

**En aide à la résidence :**

Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à COMPAGNIE 359 DEGRES pour son Projet d'expérimentation Laboratoire #2 d'Eva Carmen Jarriau, en résidence laboratoire au Cent-Quatre du 10 au 21 juillet 2023.

Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à LA FABRIQUE DES PETITS HASARDS pour Ce qui nous reste de ciel d'Anne Puisais, en résidence de création au Théâtre de la Jonquière du 13 au 25 mars 2023.

Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à ASSOCIATION BROU-HA ART pour Vanille de Laureline Collavizza, en résidence laboratoire au Cent-quatre du 20 mars ou 2 avril 2023.

Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à THEATRE AUX MAINS NUES pour la production déléguée de Blanche de Citronelle Dufay et Prune Leroux, en résidence de création au Théâtre aux Mains Nues du 6 au 19 mars 2023.

Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à la compagnie DEUXIEME GROUPE D'INTERVENTION pour Espace(s) de gratuité d'Ema Drouin, en résidence laboratoire à la Fabrique RueWATT du 21 au 31 août 2023.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces 50 projets pour les publics parisiens, je vous propose d'attribuer à ces 49 associations et organismes des subventions distinctes d'un montant total de 297.000 euros pour la réalisation de leur projet de diffusion et de résidence à Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer les deux avenants à conventions, joints en annexe.

La Maire de Paris





**2023 DAC 2** Subventions (297.000 euros) à 50 projets portés par 49 associations et organismes et 2 avenants à conventions dans le cadre des aides aux projets de spectacle vivant au premier semestre 2023

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2021 DAC 720 en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 ;

Vu la convention en date du 30 décembre 2022 relative au soutien financier à l'association Théâtre Paris Villette ;

Vu la convention relative au soutien financier à l'association Théâtre aux Mains nues ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à quarante-neuf associations et organismes pour cinquante projets distincts de diffusions et résidences sur le premier semestre 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2e commission ;

Délibère :

**Concernant les projets de diffusion du secteur théâtre :**

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à THEATRE DE L'ARGUMENT, 1 place du Général de Gaulle, 94150 RUNGIS, pour Le grognement de la voie lactée de Maïa Sandoz et Paul Moulin, présenté au Théâtre de la Tempête du 3 au 23 juin 2023. 141601 ; 2023\_03898

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à COMPAGNIE DTM 9.4, 4 rue Mirabeau, 93100 MONTREUIL, pour ADN de Marie Mahé, présenté au Théâtre de la Tempête et au Théâtre Lepic du 2 au 22 mars 2023. 200953 ; 2023\_05944

Article 3 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à LE THEATRE PARIS-VILLETTE, 211 avenue Jean-Jaurès, 75019 PARIS, pour la production déléguée de Tom na fazenda de Rodrigo Portella, présenté au Théâtre Paris Villette du 9 mars au 1er avril 2023. 164841 ; 2023\_05930

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à L'OUBLI DES CERISIERS, 27 rue Lhomond, 75005 PARIS 5E, pour Une démocratie

splendide d'arbres forestiers de Nicolas Struve, présenté au Théâtre de l'Épée de bois du 23 février au 05 mars 2023. 185393 ; 2023\_06042

Article 5 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à COMPAGNIE JIMOE, 250 rue du Poncelet, 60640 FRÉNICHERS, pour Shahara, pourquoi pas la Lune ? de Sarah Tick, présenté aux Plateaux Sauvages et à l'Étoile du Nord du 21 mars au 26 mai 2023. 188096 ; 2023\_06141

Article 6 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à COMPAGNIE LA PORTEE, 40 rue du Capitaine Julia, 81000 ALBI, pour Femme Non-Rééducatrice - mémorandum théâtral sur Anna Politkovskaïa de Roxane Driay et Jóan Tauveron, présenté au Centre Ruth Bader Ginsburg et au Théâtre des Déchargeurs du 9 février au 23 mai 2023. 201298 ; 2023\_06208

Article 7 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à COMPAGNIE TOUT UN CIEL, 15 passage Ramey, 75018 PARIS, pour Massacre du printemps d'Elsa Grannat, présenté au Théâtre 13 du 9 au 25 mars 2023. 20440 ; 2023\_06215

Article 8 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à LA COHUE, 15 Bis rue Dumont d'Urville, 14000 CAEN, pour Une pièce sous influence de Sophie Lebrun et Martin Legros, présenté au Théâtre Silvia Monfort du 21 au 31 mars 2023. 201970 ; 2023\_06232

Article 9 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à LA COMPAGNIE DE L'ARCADE, 50 rue de Meneau, 2200 SOISSONS, pour Ma Forêt fantôme de Vincent Dussard, présenté au Théâtre de Belleville du 9 au 30 avril 2023. 55261 ; 2023\_06233

Article 10 : Une subvention d'un montant de 12.000 euros est attribuée à LA TENDRE LENTEUR, 6 allée Armande Bejart, 92190 MEUDON, pour Antigone de Sébastien Kheroufi, présenté au Théâtre du Soleil dans le cadre du Festival Départ d'incendies du 3 juin au 7 juillet. 201616 ; 2023\_06245

Article 11 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à LE RESEAU (THEATRE), 10 rue Edouard Vaillant, 93100 MONTREUIL, pour La Situation - Jérusalem, Portraits Sensibles de Bernard Bloch, présenté au Théâtre du soleil du 15 mars au 9 avril 2023. 202071 ; 2023\_06158

Article 12 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à LES LOUVES À MINUIT, 2 rue Roger Nef, 59880 SAINT-SAULVE, pour Ombre (Eurydice parle) de Marie Fortuit, présenté aux Plateaux Sauvages du 18 au 28 janvier 2023. 202074 ; 2023\_06251

Article 13 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à LES MILLE PRINTEMPS, 6 avenue de la République, 17210 MONTLIEU-LA-GARDE, pour Biques de Gabrielle Chalmont-Cavache, présenté au Théâtre 13 du 7 au 24 mars 2023. 189570 ; 2023\_06252

Article 14 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à P4, 53 rue du Coq, 13001 MARSEILLE 1, pour J'aurais voulu être Jeff Bezos d'Arthur Viadieu, présenté au Théâtre de Belleville du 3 au 25 février 2023. 201576 ; 2023\_06164

Article 15 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à PRODUCTIONS DU SILLON, 29 rue Lamarck, 75018 PARIS, pour Le village des sourds de Catherine Schaub, présenté au Théâtre du Rond Point du 04 au 23 avril 2023. 72441 ; 2023\_06265

Article 16 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à SI CECI SE SAIT, 15 passage Ramey, 75018 PARIS 18E, pour Amnesia de Sarah M., présenté au Théâtre de la Tempête du 6 au 21 mai 2023. 144441 ; 2023\_06266

Article 17 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à LE FESTIN, 27 rue Saint Maur, 75011 PARIS, pour Des chateaux qui brûlent d'Anne-Laure Liégeois, présenté au Théâtre de la Tempête du 1er au 23 avril 2023. 99261 ; 2023\_05972

### **Concernant les projets de résidence du secteur théâtre :**

Article 18 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à COLLECTIF NUIT ORANGE (NUIT ORANGE), 29 rue de Verdun, 93230 ROMAINVILLE, pour Bérénice de Manon Benati, en résidence au Théâtre de l'Orme du 29 mai au 2 juin 2023 et du 5 au 9 juin 2023. 197618 ; 2023\_04275

Article 19 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à LE PAVILLON 33, 11 boulevard Edgar Quinet, 92700 COLOMBES, pour Encerclements ou le procès de Marie-Antoinette de Suzanne Galea, en résidence au Théâtre à Durée Indéterminée du 16 au 21 janvier et du 27 au 31 mars 2023. 195976 ; 2023\_05949

Article 20 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à LE THEATRE PARIS-VILLETTE, 211 avenue Jean-Jaurès, 75019 PARIS, pour la production déléguée de Gloria Gloria de Sarah Delaby-Rochette, en résidence au Grand Parquet du 17 avril au 5 mai 2023. 164841 ; 2023\_05929

Article 21 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à COMPAGNIE LE SYSTEME POUR DEVENIR INVISIBLE, 5 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS, pour Croyances de Guillermo Pisani, en résidence au Théâtre 13 du 14 février au 26 juin 2023. 181298 ; 2023\_06209

Article 22 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à COMPAGNIE B, 84 boulevard Raspail, 75006 PARIS, pour Maupassant (épisodes) de Marie-Louise Bondy Bischofberger, en résidence à l'Odéon du 24 au 29 avril puis du 1er au 6 mai 2023. 196137 ; 2023\_06587

### **Concernant les projets de diffusion du secteur danse :**

Article 23 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à COPIER COLLER, 13 rue Philippe de Cabrol, 44100 NANTES, pour Fila Fila Manani de Tidiani N'DIAYE, présenté à l'Atelier de Paris hors-les-murs du 22 au 31 mars 2023. 201473 ; 2022\_10305

Article 24 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à C.LOY, 1 place Pillain, 36150 VATAN, pour Villes de papier de Cécile LOYER, présenté à l'Etoile du Nord du 7 au 10 mars 2023. 200373 ; 2023\_05877

Article 25 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à L'YEUSE, 326 rue des Pyrénées, 75020 PARIS, pour Saccadit d'Olivier Renouf, présenté au Théâtre Dunois du 13 au 23 février 2023. 19559 ; 2023\_06230

Article 26 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à POINT VIRGULE, 33 rue de la Mairie, 28170 TREMBLAY-LES-VILLAGES, pour Entre de Claire Jenny, présenté à l'Etoile du nord du 11 au 13 avril 2023. 195352 ; 2023\_06261

### **Concernant les projets de résidence du secteur danse :**

Article 27 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à ASSOCIATION ALLONGÉ, 35 rue des Meuniers, 75012 PARIS, pour Sous-sol d'Arnaud Deprez, en résidence à La Villette (IADU) du 2 au 14 mai 2023. 201688 ; 2023\_03844

Article 28 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à ANNA & GRÉGOIRE, 10 rue Dombasle, 93100 MONTREUIL, pour KATA d'Anna CHIRESCU, en résidence à l'Etoile du Nord et à la Fabrique de la danse du 2 mai au 21 juillet 2023. 202059 ; 2023\_06075

Article 29 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à ASSOCIATION LES AILES DE L'AIR, 36 rue du Pinnacle, 93170 BAGNOLET, pour Mukashi Mukashi de Valentine NAGATA-RAMOS, en résidence à La Place du 13 juin au 1er juillet 2023. 57343 ; 2023\_06078

Article 30 : Une subvention d'un montant de 11.000 euros est attribuée à COOPERATIVE D'ACTIVITES ET D'EMPLOI - COOPERATIVE DE LIAISONS DES ACTIVITES ET DES RESSOURCES ARTISTIQUES, 43 boulevard de Magenta, 75010 PARIS 10, pour Insectes de Léa Cazauran (compagnie Lady Rocks), en résidence à La Villette (IADU) et La Place entre avril et juin 2023. 180731 ; 2023\_06041

Article 31 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à COMPAGNIE LES YEUX D'ELSA, 5 rue Perrée, 75003 PARIS, pour Plus rien à dire d'Elsa Lyczko, en résidence à la Fabrique de la danse du 9 au 13 janvier et du 12 au 16 juin 2023. 191671 ; 2023\_06142

Article 32 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à PARADOX-SAL MOUVEMENT, 5 impasse du Tir, 92240 MALAKOFF, pour la Conférence dansée de la Compagnie Paradox Sal, en résidence à la Place entre mai et août 2023. 202022 ; 2023\_06258

### **Concernant les projets de diffusion du secteur jeune public :**

Article 33 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à LA BOITE A SEL, 9 rue de Conde, 33000 BORDEAUX, pour Track de Céline Garnavault, présenté au Théâtre Paris Villette du 16 février au 5 mars 2023. 197759 ; 2023\_05194

Article 34 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à LA RUSE, 6 Bis rue Louis Christiaens, 59800 LILLE, pour P.I.E.D. de Bérénice Legrand, présenté au Théâtre Dunois du 6 au 19 mars 2023. 201976 ; 2023\_05428

Article 35 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à COMPAGNIE VOIX-OFF, 2 impasse du Sabotier, 18250 NEUVY-DEUX-CLOCHERS, pour Bleu d'Ivan Grinberg, présenté au Théâtre Dunois du 9 au 19 mai 2023. 202048 ; 2023\_05935

Article 36 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à ROBERT DE PROFIL, 12 avenue Maurice Thorez, 94200 IVRY-SUR-SEINE, pour La loi de Murphy de Nicolas Liautard et Magali Nadaud, présenté au Théâtre Paris Villette du 14 avril au 7 mai 2023. 184169 ; 2023\_05980

Article 37 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à FOR HAPPY PEOPLE AND CO, 2 hameau des Noisetiers, 77185 LOGNES, pour Jellyfish ou nos mondes mouvants de Jean-François Auguste, présenté au Théâtre Dunois du 30 janvier au 8 février 2023. 199417 ; 2023\_06150

Article 38 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à (S) VRAI, 41 rue de la Noseille, 93130 NOISY-LE-SEC, pour Se Construire de Stéphane Schoukroun et Jana Klein, présenté au Théâtre Dunois du 6 au 15 mars 2023. 189151 ; 2023\_06178

**Concernant les projets de diffusion du secteur cirque, arts de la rue, marionnettes, mimes et gestes, pluridisciplinaire :**

Article 39 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à COMPAGNIE INHERENCE, 5 rue des Cerisiers, 25720 AVANNE-AVENEY, pour Radius et Cubitus, Les Amants de Pompéi de Jean-Charles Gaume, présenté au Cirque Electrique du 28 juin au 2 juillet 2023. 197490 ; 2023\_04756

Article 40 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à CIRQUE JOIE AUDACE AVENTURE, 53 rue Dareau, 75014 PARIS, pour 23 Fragments de ces derniers jours de Maroussia Diaz Verbèke, présenté au Monfort du 8 au 18 février 2023. 184453 ; 2023\_06039

Article 41 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à COLLECTIF CLOWNS D'AILLEURS ET D'ICI, 61 rue Victor Hugo, 93500 PANTIN, pour Ancrage de Modou Fata Touré, présenté au Cirque Electrique du 8 au 23 avril 2023. 197486 ; 2023\_05943

Article 42 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à VOLUBILIS, 12 rue Joseph Cugnot, 79000 NIORT, pour Habiter n'est pas dormir d'Agnès Pelletier, présenté dans le cadre de la saison d'Art'R du 13 au 16 juin 2023. 202082 ; 2023\_05939

Article 43 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à COMPAGNIE MESDEN, 70 quai de la Loire, 75019 PARIS, pour Trois contrefaçons : Bucarest, Ibiza, Venise de Laurent Bazin, présenté au Théâtre 13 du 6 au 17 février 2023. 18662 ; 2023\_06212

Article 44 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à LA POUPÉE QUI BRÛLE, 28 rue du Capitaine Dreyfus, 35000 RENNES, pour Le Roi des Nuages de Yoann Pencolé, présenté au Mouffetard, Centre National de la Marionette du 29 mars au 6 avril 2023. 202088 ; 2023\_06157

Article 45 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à DÉLIT DE FAÇADE, 11 rue des Maquisards, 30440 SAINT-LAURENT-LE-MINIER, pour A taille Humaine & tu parlais de moi sans me connaître - diptyque d'Agathe Arnal, présenté dans le cadre du festival le Printemps des Rues du 27 au 28 mai 2023. 202136 ; 2023\_06419

**Concernant les projets de résidence du secteur cirque, arts de la rue, marionnettes, mimes et gestes, pluridisciplinaire :**

Article 46 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la COMPAGNIE 359 DEGRES, 9 rue Hegesippe Moreau, 75018 PARIS, pour son Projet d'expérimentation Laboratoire #2 d'Eva Carmen Jarriau, en résidence laboratoire au Cent-Quatre du 10 au 21 juillet 2023. 190352 ; 2023\_05934

Article 47 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à LA FABRIQUE DES PETITS HASARDS, 5 boulevard du bois Le Pretre, 75017 PARIS, pour Ce qui nous reste de ciel mis en scène par Anne Puisais, en résidence de création au Théâtre de la Jonquière du 13 au 25 mars 2023. 11246 ; 2023\_06012

Article 48 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à ASSOCIATION BROUHA ART, 4 mail Yvonne Oddon, 93300 AUBERVILLIERS, pour Vanille de Laureline Collavizza, en résidence laboratoire au Centquatre du 20 mars ou 2 avril 2023. 3682 ; 2023\_06187

Article 49 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à THEATRE AUX MAINS NUES, 7 square des Cardeurs, 75020 PARIS, pour la production déléguée de Blanche de Citronelle Dufay et Prune Leroux, en résidence de création au Théâtre aux Mains Nues du 6 au 19 mars 2023. 19565 ; 2023\_06274

Article 50 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à la compagnie DEUXIEME GROUPE D'INTERVENTION, 21 ter boulevard de Stalingrad, 92240 MALAKOFF, pour la résidence de laboratoire d'Ema drouin, à la Fabrique RueWATT du 21 au 31 août 2023. 189652 ; 2023\_06433

Article 51 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les deux avenants à convention dont les textes sont joints à la présente délibération.